

DÉCISION 379 / 2025

RELATIVE A UNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU MINISTERE DE LA CULTURE AU TITRE DU FONDS D'ACCESSIBILITE DES ŒUVRES POUR L'ACHAT D'AUDIOPHONES AVEC BOUCLES MAGNETIQUES POUR DES VISITES GUIDEES INCLUSIVES AU MUSEE DE LA COUR D'OR – EUROMETROPOLE DE METZ

Nous soussignés, Anne FRITSCH-RENARD, 16^{ème} Vice-Présidente de Metz Métropole,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 15 juillet 2020, par laquelle le Conseil Métropolitain a donné délégation à son Président,

VU l'arrêté de Monsieur le Président en date du 15 juillet 2020, par lequel Madame Anne FRITSCH-RENARD, Vice-Présidente déléguée "Stratégie métropolitaine" a reçu délégation, dans la limite de ses fonctions, pour signer les actes et courriers dans ce domaine,

VU le fonds d'accessibilité des œuvres porté par le Ministère de la Culture,

CONSIDERANT l'éligibilité à ce fonds de l'opération précitée,

DÉCIDONS :

- De solliciter une subvention auprès du Ministère de la Culture au titre du fonds d'accessibilité des œuvres au taux de 68% pour l'achat d'audiophones avec boucles magnétiques pour des visites guidées inclusives au musée de La Cour d'Or – Eurométropole de Metz dont le coût prévisionnel est estimé à 7 365 euros hors taxes.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-200039865-20250626-Decis379-2025-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/07/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait à Metz, le 26 JUIN 2025

Pour le Président
La Vice-Présidente déléguée



Anne FRITSCH-RENARD
Adjointe au Maire de Metz